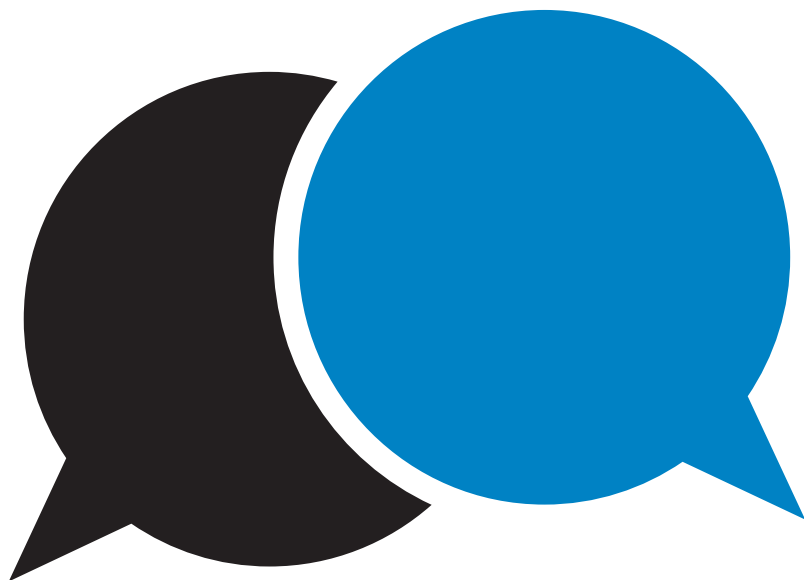


citoyenneté

échanger créer décider



Au cœur
de la question



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Impressum

©2015 Commission fédérale pour les questions de migration CFM

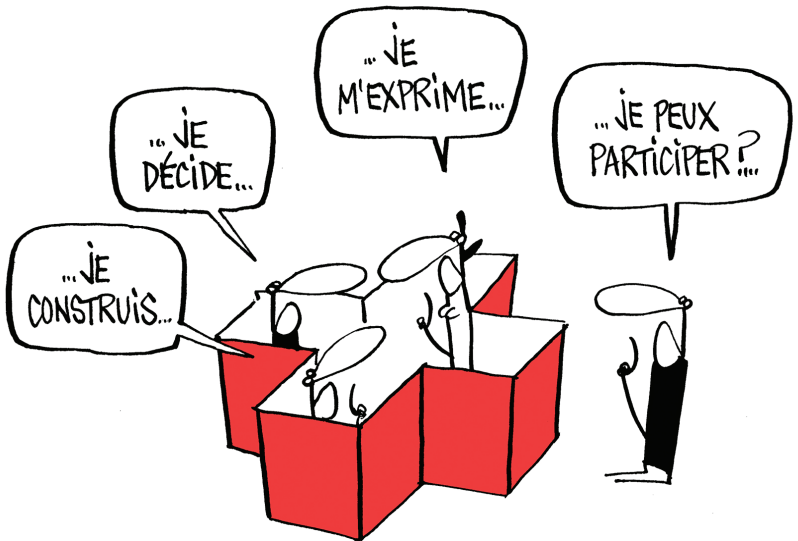
Rédaction : Elodie Morand
Graphisme : artic media design
Illustration : mix&remix
Impression : Jost Druck AG, Hünibach
Distribution : BBL, Bundespublikationen, 3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Art.-Nr. 420.902.F
06.15 800 862639411

CFM
Quellenweg 6
CH 3003 Berne-Wabern
Tél. 058 465 91 16
www.ekm.admin.ch



citoyenneté

échanger créer décider

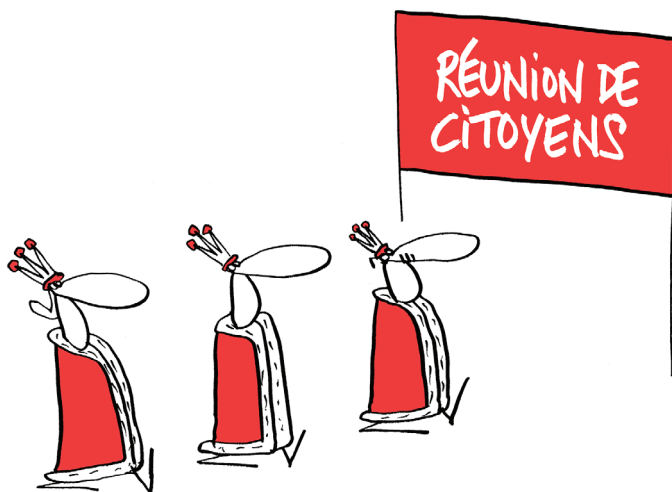


Citoyenneté – Au cœur de la question

Exclure près d'un
quart de la
population des
processus
décisionnels
représente un déficit
démocratique certain.

Dans la vie quotidienne, toutes les personnes résidant en Suisse ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans de nombreux domaines, et cela quelle que soit leur nationalité. Toutefois, le passeport fait souvent la différence lorsqu'il s'agit des droits et des devoirs politiques. En Suisse, environ un quart de la population résidante n'a pas de passeport à croix blanche et près de 380 000 personnes sont étrangères alors même qu'elles sont nées ici.

La légitimité des structures de la démocratie directe réside dans le fait que les décisions sont largement soutenues par la population.



La participation politique en Suisse

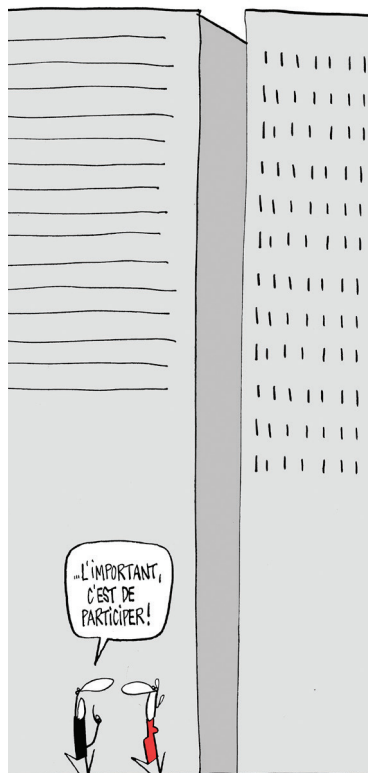
La participation politique est profondément ancrée dans la représentation que les Suisses ont d'eux-mêmes. La démocratie directe est intimement liée à l'identité de la Suisse.

Se saisir d'une thématique et mobiliser ses concitoyens autour d'une vision d'avenir, lancer des débats, participer au processus décisionnel ou encore choisir ses représentants sont autant de possibilités de façonner le quotidien.

Les droits politiques ainsi que les conditions auxquelles ils s'acquièrent sont définis dans la Constitution suisse.

Au niveau fédéral, ces droits politiques formels que sont les droits de vote, d'élection et d'éligibilité, ainsi que le droit de signer des référendums et des initiatives populaires nécessitent un passeport suisse. Certains cantons et communes ont ouvert l'usage des droits politiques aux personnes étrangères vivant sur leur territoire. Mais si cela est généralement le cas en Suisse romande, la Suisse alémanique n'offre que peu souvent cette possibilité. Vivre en Suisse n'offre donc pas les mêmes chances pour tous.

Près d'un million de personnes n'ont, du fait de la commune dans laquelle elles vivent, aucun droit politique.



Quiconque est
concerné par une
décision doit aussi
pouvoir s'exprimer
à ce sujet.

Or la participation politique ne se limite pas aux seuls droits de vote et d'éligibilité. La Constitution garantit également certains droits fondamentaux à l'ensemble de la population. A ce titre, toute personne est en droit de recevoir les informations nécessaires à la formation d'une opinion qu'elle est ensuite libre de diffuser publiquement.

Il existe donc également des possibilités non formelles de participer à l'organisation de la société. Par exemple, déposer une pétition, s'engager dans des conseils de parents d'élèves, des associations ou encore des commissions consultatives sont des voies de participation ouvertes à tous, indépendamment de la nationalité. Malheureusement, ces possibilités sont non seulement restreintes, mais aussi peu connues.



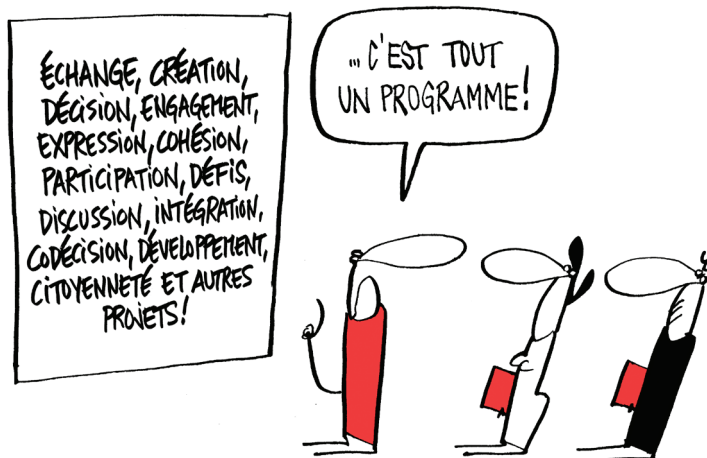
Le Programme « Citoyenneté »

La Suisse tire profit de l'esprit novateur et pionnier des étrangers. La Commission fédérale pour les questions de migration CFM est d'avis que les étrangers qui sont établis depuis plusieurs années en Suisse devraient être reconnus comme citoyens, c'est-à-dire comme des membres à part entière de la société. En tant que tels, ils devraient bénéficier des droits politiques et pouvoir s'exprimer sur l'organisation de la société qu'ils contribuent à faire prospérer. Il en va de la légitimité de la démocratie.

La CFM considère qu'il est nécessaire d'agir et plaide pour un changement de perspective : tous les habitants du pays – quelle que soit leur nationalité – doivent être considérés en tant que citoyens et traités comme tels. Cette reconnaissance est indispensable pour pouvoir agir en tant que citoyen, c'est-à-dire s'engager activement dans l'organisation de la société.

Au cœur de ce changement de perspective se trouve le concept de la citoyenneté.

La citoyenneté se réfère à la participation politique en tant qu'engagement des personnes qui prennent part à l'organisation de la société.



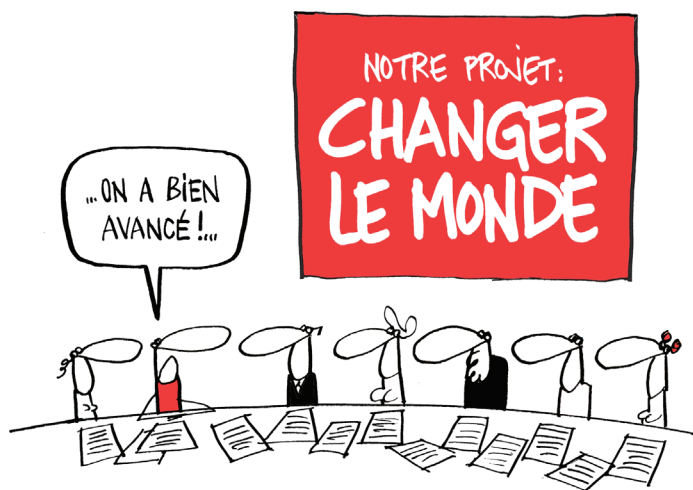
Redéfinir la participation

Qu'elle soit formelle ou non, la participation politique est un processus qui a pour finalité de rendre les individus acteurs de l'organisation de la société.

Il existe diverses conceptions de ce qu'est la participation politique et de qui doit disposer des droits politiques. Il convient certes d'axer la réflexion sur l'extension au reste de la Suisse des droits de participation formels dont jouissent les ressortissants étrangers dans quelques cantons et communes, mais il est tout aussi important de redéfinir globalement la participation.

Au cœur de tout processus participatif se trouve un enjeu. En effet, on ne participe jamais dans le vide, mais parce qu'on souhaite contribuer à construire quelque chose. Toute thématique, du moment qu'elle implique un impact sur la vie publique, peut-être l'enjeu d'un processus participatif.

Ce qui est essentiel, c'est le processus en lui-même et les dimensions fondamentales qui le composent. Il s'agit d'ouvrir à l'ensemble de la population des possibilités de participer, de se former une opinion et de l'exprimer pour finalement construire et décider ensemble.



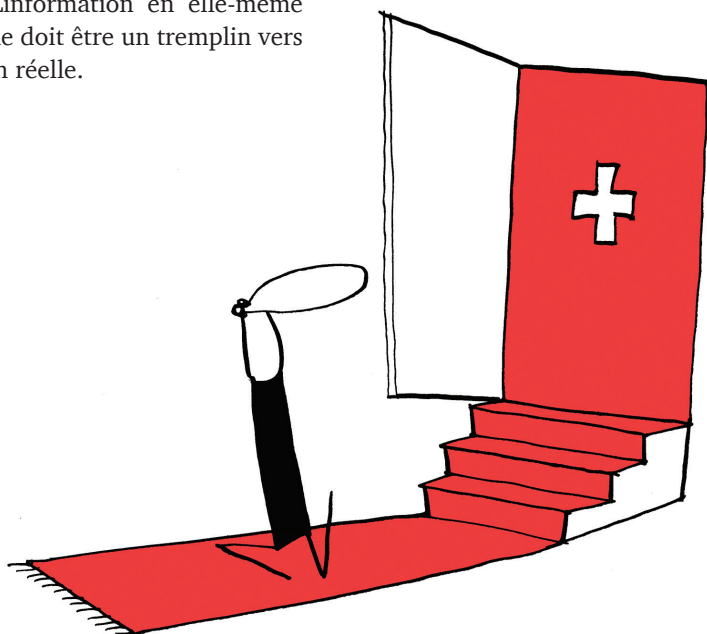
Accéder à la participation

Avant de pouvoir prendre part à un processus participatif quel qu'il soit, il s'agit de disposer des informations nécessaires. Lorsque l'on parle de participation politique, la connaissance des principes démocratiques peut entrer en ligne de compte.

Savoir concrètement où et comment il est possible de s'engager.

Mais l'information doit avant tout faciliter l'accès à la participation politique en explicitant les possibilités concrètes de s'engager et d'agir. Il ne s'agit donc pas d'un enseignement théorique destiné à combler d'éventuelles lacunes mais de rendre visibles et accessibles les espaces où il est possible de s'impliquer.

Cette information concrète peut prendre plusieurs formes. On pourrait imaginer qu'une commune publie sur son site internet les sièges vacants dans les commissions consultatives et invite ses habitants à se porter candidats. L'information en elle-même ne suffit pas : elle doit être un tremplin vers une participation réelle.



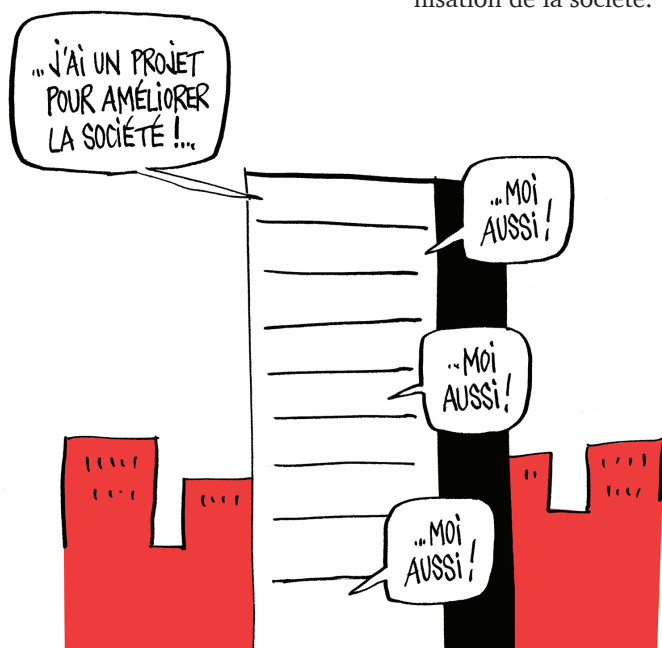
Se positionner et s'exprimer

La concertation permet tout d'abord de se saisir du sujet qui est au cœur du processus, de se l'approprier et de se positionner à son propos. Organiser un débat sur un sujet d'actualité est une forme de concertation. S'il est important d'avoir la possibilité de se forger une opinion, la concertation n'a de sens que si cette opinion peut ensuite être exprimée publiquement.

Echanger pour
définir ensemble le
champ des possibles
et se positionner.

Se forger une opinion, c'est bien, mais pouvoir l'exprimer publiquement, c'est mieux ! En effet, la finalité d'un processus de concertation, c'est de participer à la formation de l'opinion publique. C'est notamment le cas lorsque la population est invitée à participer activement au développement du plan d'aménagement local.

L'étape suivante sera de mettre en place des mesures concrètes ayant un effet sur l'organisation de la société.

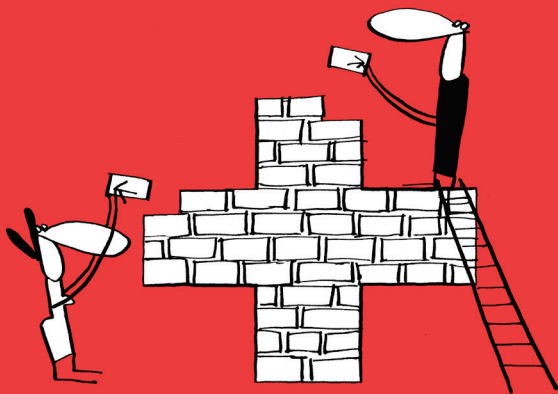


Construire ensemble

Pour participer concrètement à l'organisation de la société, encore faut-il pouvoir être partie prenante des mesures qui vont être mises en place. Dans le langage des processus participatifs, on appelle cela la co-construction. Cette notion fait référence à l'implication du public dans l'élaboration de mesures, d'activités ou de projets dont il n'est habituellement que le bénéficiaire final. Il est donc essentiel d'impliquer les participants dans l'organisation du projet lui-même, de manière à ce qu'il se développe avec la population et selon ses besoins. C'est par exemple le cas lorsque l'on implique des enfants dans l'élaboration d'une place de jeux.

Le processus participatif prend place autour d'un enjeu commun et dans la volonté d'atteindre un objectif partagé. Il s'agit donc dans un second temps de rendre visibles dans l'espace public les mesures développées.

Construire ensemble
une société qui
ressemble à ceux
qui y vivent.



Décider ensemble

Décider ensemble
pour être acteurs
du quotidien et
dessiner ensemble la
Suisse de demain.

Participer à la prise de décision est le couronnement du processus politique. Après avoir défini et discuté l'enjeu, puis mis en place des mesures appropriées, il s'agit de prendre part au choix démocratique. Il existe nombre de processus décisionnels auxquels il est possible de prendre part au quotidien, par exemple en s'impliquant dans le comité d'une association, dans une commission ou dans un projet de développement de quartier.

Ces possibilités doivent tout d'abord être rendues accessibles en éliminant les obstacles structurels. C'est ce qui se passe lorsqu'une administration se déplace dans les quartiers pour inviter la population à participer.

Par ailleurs, ces possibilités doivent être élargies de manière à ce que l'ensemble de la population ait toujours plus de moyens pour façonner et organiser le fonctionnement et les structures de la société. Par exemple, les partis politiques dont les statuts excluent certains groupes pourraient ouvrir leurs portes à l'ensemble de la population. C'est une possibilité, il en existe tant d'autres à explorer !



Encourageons la citoyenneté !

Pour plus de légitimité des structures de la démocratie directe, il est indispensable de permettre au plus grand nombre de s'impliquer dans les processus politiques qui forgent le quotidien de ce pays. La participation politique commence au niveau local, dans les structures de proximité comme il en existe tant. Cette participation politique non formelle n'est pas une participation de seconde zone. Elle donne des possibilités réelles et concrètes d'avoir une influence sur la collectivité.

Des possibilités existent ? L'accès doit en être facilité. Les possibilités sont limitées ? De nouvelles voies de participation doivent être explorées. Ouvrir nos structures démocratiques à l'ensemble de la population, c'est aussi donner de nouvelles forces au peuple souverain.

La CFM est d'avis qu'un débat sur la citoyenneté peut tout à fait ouvrir de nouvelles voies pour non seulement tenter de mieux mettre à profit et valoriser le potentiel et le savoir-faire des migrants, mais aussi d'étayer plus largement la légitimité du système démocratique. Le fait qu'environ un quart de la population suisse soit exclu de la participation politique pourrait soulever des problèmes à long terme. Il en va de la crédibilité de la démocratie et de la reconnaissance de la Suisse envers celles et ceux d'origine étrangère qui contribuent, comme tout un chacun, à faire de ce pays ce qu'il est.

Les droits fondamentaux sont garantis pour tous. Reste à explorer les possibilités de les mettre en œuvre au quotidien.

Commune, association de quartier, institution spécialisée, commission... Qui que vous soyez, vous avez un rôle à jouer !

A vous de jouer !

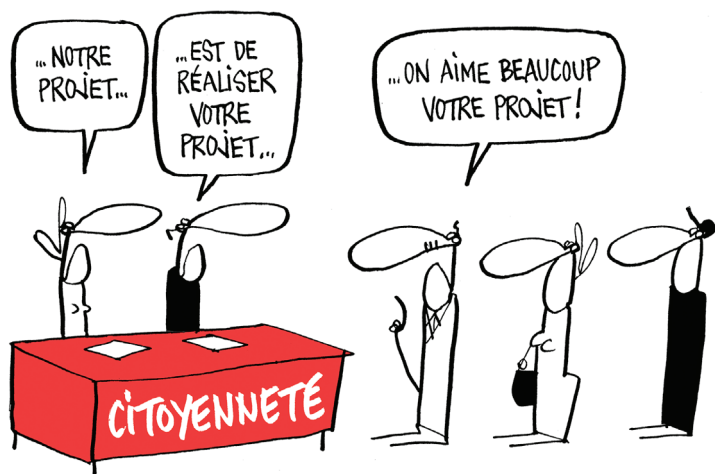
La CFM encourage et soutient des projets innovants mettant en œuvre des processus participatifs citoyens.

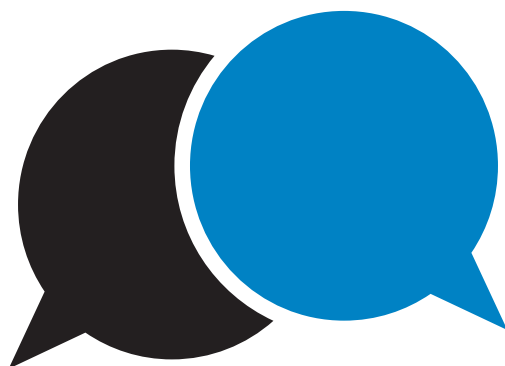
Si vous aussi êtes convaincus que la Suisse a tout à gagner à ce que l'ensemble de la population prenne part à l'organisation de la société, alors rejoignez le Programme « Citoyenneté » !

Les projets retenus auront pour objectif d'encourager une population aussi large que possible à s'impliquer durablement dans des processus politiques.

Les activités mises en place dans le cadre du projet devront permettre aux participants d'expérimenter différentes dimensions de la participation politique, à savoir l'information, la concertation, la co-construction et la codécision.

Le flyer « Citoyenneté – Invitation à déposer un projet » vous fournira toutes les informations pratiques nécessaires au dépôt d'une demande de financement. Le Secrétariat de la CFM se tient à votre disposition pour vous soutenir dans le processus de définition de votre projet !





Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet
de la CFM **www.ekm.admin.ch**

Elodie Morand, du Secrétariat de la CFM, se tient volontiers
à disposition pour répondre à vos questions.

Contact : elodie.morand@ekm.admin.ch ou 058 465 98 10



Commission fédérale pour les
questions de migration CFM
« Citoyenneté »
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern
www.ekm.admin.ch